



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gares

Question écrite n° 75197

Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'avenir de la station SNCF de Villeneuve-Triage, établissement voyageurs implanté sur la partie sud de la ligne RER D. En effet, le guichet situé dans cette gare connaît périodiquement des fermetures aléatoires. Une récente étude commerciale réalisée dans le cadre du Transilien a permis de mieux appréhender l'avenir de ce point d'arrêt utilisé par 1 700 voyageurs par jour en moyenne. Dans le cadre de la politique de développement de l'usage des transports collectifs menée par le Gouvernement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour maintenir l'activité de cette station en cohérence avec la demande de la clientèle.

Texte de la réponse

La gare de Villeneuve-Triage est située sur la ligne D du RER, entre Paris gare de Lyon et Villeneuve-Saint-Georges. Les 2 300 voyageurs qui la fréquentent en moyenne quotidiennement empruntent l'un des 158 trains la desservant selon une fréquence de base d'un train par quart d'heure : 78 trains en direction de Paris et 80 trains en provenance de Paris. Le guichet de vente de billets situé dans cette gare est ouvert du lundi au vendredi de 6 h15 à 20 heures et les samedis, dimanches et fêtes, de 9 heures à 15 h45. À ce jour, il n'est pas prévu d'aménagement particulier dans cette gare qui a, par ailleurs, reçu le marquage Transilien en novembre 2001, traduction de la mise en oeuvre d'améliorations de qualité de service en terme d'accueil, de présence d'agents, d'information, de mobilier et de signalétique. S'agissant des fermetures du guichet de cette station, elles sont tout à fait exceptionnelles et liées à des problèmes ponctuels de personnel (arrêts de travail). Cette gare est en effet gérée par l'équipe commerciale qui est basée en gare de Villeneuve-Saint-Georges, gare accueillant près de 22 000 voyageurs chaque jour. Lorsque l'ensemble des postes liés à la vente sur ce secteur ne peut être tenu, la gare de Villeneuve-Saint-Georges est privilégiée en terme de présence compte tenu du plus grand nombre de voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75197

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9392

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2238